



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

régions

Question écrite n° 111329

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur l'application des nouvelles dispositions législatives sur l'organisation territoriale de la République. Il lui demande, en réponse, de préciser si juridiquement il est possible de favoriser le rapprochement et la fusion de deux régions françaises en l'occurrence, à l'ouest, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. La future ligne TGV et la plateforme aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes sont des infrastructures interrégionales ; la coopération entre les deux régions est une réalité dans de nombreux domaines et des pôles d'excellence font de l'ouest une région dynamique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111329

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6423

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)